

EDITO

Chères adhérentes, chers adhérents, chers amis,

Cette rentrée marque pour l'Unafam une période d'activité intense. Aussi intense en termes d'événements que de plaidoyer.

Les Mad Days, notamment, seront l'occasion de rappeler que nos proches malades ont droit de cité dans notre société. Cette manifestation a été saluée par les institutions partenaires et les organisations qui nous ont accordé leur soutien. Elle met en lumière les liens entre la complexité du processus créateur et celle du psychisme de nos proches malades. Pourquoi l'une est-elle plébiscitée alors que l'autre est synonyme d'exclusion?

C'est par le biais de la culture et des arts et en situant le quartier général de cet événement à l'Université de la Sorbonne (Centre Malesherbes) que nous souhaitons nous adresser aux personnes de tous âges et de toutes origines. Le 10 octobre marque la Journée mondiale de la santé mentale et le 11 octobre la Journée de l'accessibilité. C'est en mêlant et en indifférenciant, le temps de ces deux jours, les personnes concernées par les troubles psychiques et celles qui ne le sont pas que nous souhaitons faire passer notre message.

Information, prévention et lutte contre la stigmatisation sont les maîtres-mots de notre démarche de sensibilisation. Ces actions sont aussi les outils dont nous disposons afin que nos proches soient mieux acceptés.

Ce 6 octobre a eu lieu la Journée Nationale des Aidants. Nous rendons hommage à toutes les personnes malades et à leurs proches qui les soutiennent au quotidien. Que le courage, la sérénité et la joie même dans les épreuves les plus difficiles vous accompagnent.

Bien sincèrement,

Philippe Charrier

ACTUALITÉS



L'UNAFAM PARTICIPE A LA MISSION EN SANTÉ MENTALE ET PSYCHIATRIE LANCÉE PAR MARISOL TOURAINE

Le 23 septembre, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes, a présenté les orientations prévues dans le cadre de la stratégie nationale de santé et de la loi de Santé en matière de santé mentale et de psychiatrie. Au cours de ce discours, prononcé à l'occasion de l'inauguration du bâtiment Jean Delay au Centre Hospitalier Sainte-Anne de Paris, elle a désigné Michel Laforcade, directeur général de l'ARS Aquitaine, pour piloter une mission en santé mentale et psychiatrie.

Les axes principaux de cette mission sont :

- le déploiement sur les territoires des objectifs de décloisonnement des parcours de soins et de vie
- les pratiques, la formation et les métiers de demain, intégrant les évolutions de la démographie médicale
- la citoyenneté.

Michel Laforcade mènera ce groupe de travail avec le président de la Conférence des présidents de CME de CH spécialisés, Christian Müller, le président de l'Unafam, Philippe Charrier, et la présidente de la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (Fnapsy), Claude Finkelstein. "Les propositions qui me seront faites pourront me conduire, le cas échéant, à défendre des amendements à l'actuel projet de loi Santé", a indiqué Marisol Touraine. "Mon objectif est d'avancer dans une définition pragmatique, concrète et la plus partagée possible de la psychiatrie de secteur", a-t-elle poursuivi.

L'Unafam ne manquera pas de vous tenir au courant des avancées de ce dossier.

ACCESSIBILITÉ : LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES ÂGÉES ABANDONNÉS

L'Unafam a cosigné un communiqué de presse diffusé le 25 septembre concernant l'Ordonnance relative à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des transports en commun. Ce texte, publié au Journal Officiel le 27 septembre, a provoqué de fortes réactions dès sa présentation en conseil des ministres.

[Pour davantage de détails sur l'Ordonnance « accessibilité », rendez-vous sur le site du Gouvernement.](#)

Les associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille, les associations de personnes âgées et les associations des usagers de la voirie et des transports* expriment leurs profondes exaspérations et irritations face au grave recul du Gouvernement concernant l'accessibilité. Elles estiment cette Ordonnance beaucoup trop souple par rapport à la loi accessibilité de 2005 car le niveau d'exigence légal y est diminué.

Après 40 ans d'attente et deux lois inappliquées en matière d'accessibilité, c'est donc un retour en arrière considérable qu'impose le Gouvernement aux millions personnes en situation de handicap, mais aussi à tous les usagers du cadre de vie qui souhaitent circuler librement. De plus, ce dispositif n'est pas conforme à l'esprit de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, car il s'agit de graves reculs par rapport à l'ambition initiale de la loi accessibilité de 2005, et non de promotion des droits tel que le requiert pourtant ladite Convention.

DES ENGAGEMENTS NON RESPECTÉS

Alors que le Gouvernement avait promis que les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ne remettraient pas en cause l'échéance de 2015, les exceptions contenues dans ce texte sont si nombreuses qu'elles remettent littéralement en cause les principes initiaux de la loi accessibilité de 2005. Ainsi, au lieu d'accompagner les acteurs retardataires vers la mise en accessibilité, cette Ordonnance vient « récompenser » les mauvais élèves qui ont joué la carte de l'attentisme. Les normes ont en effet été simplifiées et assouplies, rendant possibles dérogations, demandes de reports ou suspensions pour déposer les agendas d'accessibilité. Les associations perçoivent ces éléments comme des signaux d'indifférence totale aux préoccupations des personnes gênées dans leurs déplacements quotidiens.

DES MÉTHODES DE TRAVAIL CONTESTABLES

Les associations contestent par ailleurs les méthodes employées pour construire ce texte. Elles ont en effet participé à des réunions de travail dites « de concertation » organisées par le Gouvernement autour de ce texte. Leurs paroles n'ont pourtant pas été prises en compte. Quant aux associations représentatives des personnes âgées et aux associations familiales, elles n'ont pas été conviées à ces réunions alors que le sujet les concerne pourtant directement. Les signataires du communiqué rappellent par ailleurs que le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) a donné un avis défavorable à ce projet.

Les associations réclament que ce texte soit amélioré afin que soit enfin garantie la liberté d'aller et de venir des personnes. L'Unafam vous fera part des suites qui seront réservées à cette exhortation.

**Les associations réunies sont : l'Association des paralysés de France (APF) / la FNATH, association des accidentés de la vie / la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA) / la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) / l'Unapei / le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) / l'Union nationale pour l'insertion sociale du déficient auditif (Unisda) / l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss) / la Fédération française des associations d'infirmités motrices cérébrales (FFAIMC) / l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques. - le Groupement français des personnes handicapées (GFPH) / la Confédération française des retraités (CFR) / l'Association française contre les myopathies (AFM) / les Droits du piéton / la Fédération nationale des associations de personnes âgées et de leurs familles*

(FNAPAEF)



DÉPART IMMINENT POUR LES MAD DAYS

Certains de nos adhérents ont certainement remarqué les affiches des Mad Days dans le métro parisien. Notre événement des 10 et 11 octobre 2014 a reçu le soutien de la Ville de Paris. Il a également obtenu le parrainage du Ministère de la Culture et de la Communication et est placé sous le patronage de Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Ces engagements de la part de telles organisations et l'intérêt que celles-ci portent à notre manifestation représentent un symbole fort et porteur d'espoir pour la cause que nous défendons.



Marisol Touraine a notamment cité les Mad Days et l'Unafam dans son discours du 24 septembre, à l'occasion de l'inauguration du bâtiment Jean Delay, à l'hôpital Sainte Anne : « Les réformes que nous avons à mener intègrent l'enjeu de la citoyenneté, j'entends par là l'effectivité des droits des personnes, mais également la lutte contre la stigmatisation (...). Des initiatives diverses doivent être soutenues. A titre d'exemple, j'ai accordé mon patronage à l'initiative innovante de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers en Psychiatrie (FNAPSY) et de l'Unafam, qui organisent les Mad Days. » (*source : Le Quotidien du Médecin*).

N'hésitez pas à en parler autour de vous afin que tous ensemble, personnes concernées ou non, nous portions un nouveau regard sur les maladies psychiques à travers la culture. Nous rappelons que cette première édition est soutenue par l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et donc localisée dans cette même région, mais il est envisagé de décliner les Mad Days à travers la France entière pour les années à venir.

[Pour plus d'informations sur la programmation, visitez le site Internet officiel des Mad Days](#)



Sous le haut patronage de Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Avec le parrainage du ministre de la Culture et de la Communication.



Adresse du quartier Général des Mad Days :

Centre Universitaire Malesherbes – Université Paris Sorbonne
108 boulevard Malesherbes – 75017 Paris (Métro Malesherbes)

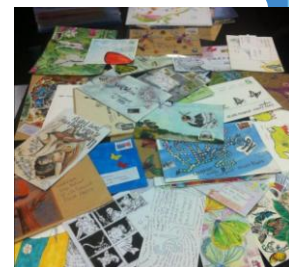
Horaires du Quartier Général des Mad Days :

Inauguration officielle le vendredi 10 octobre à partir de 16h
Samedi 11 octobre de 11h à 21h

CONCOURS D'ART POSTAL UNAFAM : UN SUCCÈS MONDIAL !

Le jury de notre concours d'art postal, auquel participe le Musée de la Poste, vient de désigner ses lauréats. Nous avons reçu près de 700 œuvres d'auteurs de 8 à 78 ans. Ces enveloppes nous sont arrivées de toute la France, mais aussi de Suisse, d'Italie, de Norvège, d'Autriche, des Etats-Unis et du Brésil. Nous remercions vivement les participants pour la créativité dont ils ont su faire preuve et ceux d'entre vous qui nous ont aidé à faire connaître ce concours.

Pour découvrir les œuvres des heureux gagnants, rendez-vous, pour ceux qui le peuvent, sur le stand Unafam des Mad Days à 13h30 ce samedi 11 octobre. Ces créations seront aussi publiées dans le numéro 4-2014 de notre revue *Un autre regard*. Celui-ci sera consacré aux aidants.



ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT FAMILLE-UNAFAM

Animés par des bénévoles formés par l'Unafam, les Ateliers d'entraide Prospect Famille permettent aux participants d'échanger leurs expériences face aux difficultés qu'ils rencontrent et de construire ensemble des savoir-faire efficaces. Ces Ateliers ont pour objectif d'aider les familles à sortir de l'isolement pour faire face, dans la durée, aux troubles psychiques d'un proche.

Prospect Famille est ouvert à toute personne, adhérente ou non à l'Unafam, touchée par les troubles psychiques d'un proche. Composé de 10 modules, il dure 20 heures.

Informations et inscriptions auprès de vos délégations.

Prochains Ateliers :

- Bergerac (24) : 10, 11 et 17, 18 octobre
- Nantes (44) : 17, 18 et 19 octobre
- Clermont-Ferrand (63) : 18, 19 et 25 octobre
- Sarre-Union (67) : 25 octobre et 22, 29 novembre
- Perpignan (66) : 7, 8 et 15 novembre
- Reims (51) : 8, 9 et 22, 23 novembre
- Mons-en-Bareuil (59) : 15, 16 et 23 novembre
- Bourg-en-Bresse (01) : 8, 15 et 22 novembre
- Créteil (94) : 14, 15 et 22 novembre
- Mérignac/Bordeaux (33) : 7, 8 et 21, 22 novembre
- Tours (28) : 21, 22 et 23 novembre
- Châteaulin (29) : 21, 22 et 23 novembre
- Saint-Nom-la-Bretèche (78) : 22, 23 novembre et 6 décembre
- Toulon (83) : novembre-décembre
- Nice (06) : 5, 6 et 7 décembre



TROISIÈMES RENCONTRES SCIENTIFIQUES DE LA CNSA : « ÊTRE PROCHE AIDANT AUJOURD'HUI »

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) organise, les **5 et 6 novembre au Palais des Congrès de Paris**, ses troisièmes rencontres scientifiques sur le thème des proches aidants des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Durant une journée et demie, chercheurs, professionnels, décideurs, associations et représentants d'usagers échangeront sur la place des proches aidants dans le dispositif d'aide, notamment leurs relations avec les aidés et les professionnels, mais aussi leur poids économique et les dispositifs d'aide qui leur sont proposés.

[Vous trouverez une présentation succincte de ces journées sur le site des troisièmes rencontres scientifiques de la CNSA.](#)

L'Unafam apportera des témoignages lors du premier atelier de cette rencontre qui se tiendra le 5 après-midi. Il sera consacré aux « Droits des proches aidants, droits des personnes aidées ».

3^{es} rencontres
scientifiques
de la CNSA pour
l'autonomie



COLLOQUE NATIONAL : « L'AIDE HUMAINE À DOMICILE POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS HANDICAPÉS : ON S'Y MET VRAIMENT ! »

Le nombre d'enfants en situation de handicap et vivant à domicile est estimé à environ 300.000. Leurs besoins sont mal connus, notamment en matière d'aide humaine pour les activités de la vie quotidienne, hors école ou établissement spécialisé. Handéo veille à la qualité des services à la personne et de l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap, notamment via l'attribution du label Cap'Handéo. Cette structure, dont l'Unafam siège au Conseil d'administration, a piloté une étude sur cette question. Celle-ci révèle que si 38% des parents répondent avoir recours à des aides humaines rémunérées, 88% disent qu'ils souhaiteraient le faire davantage. Le besoin existe donc.

Mais comment peut-il se transformer en demande de service à la personne ? Et comment l'offre de services à la personne peut-elle répondre à cette demande ? Autrement dit, quels sont les besoins dont il est question ici et quelles actions appellent-ils de la part des parties prenantes pour être satisfaits ?

L'objectif : encourager l'utilisation des aides humaines comme levier de la mise en œuvre effective des droits contenus dans la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.

Lieu :

Union Internationale des Chemins de Fer
16, rue Jean Rey - 75015 PARIS

Date et horaire :

Jeudi 20 novembre 2014 - Accueil à partir de 8h15 - Ouverture du colloque à 9h00 - Clôture à 17h00

[Programme et bulletin d'inscription disponibles en ligne en suivant ce lien](#)



**Union nationale de familles et amis
de personnes malades et /ou
handicapées psychiques**

SIÈGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 Paris

Écoute-famille : 01 42 63 03 03

Service Administratif : 01 53 06 30 43

Fax : 01 42 63 44 00

www.unafam.org • infos@unafam.org